

> ROMAIN CHABROL, Journaliste •



Photographe Antoine Jean Louis.

HORS LA RUE : AU PLUS PRÈS DES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS

En région parisienne, Hors la rue est une structure qui prend en charge une population vulnérable mais mal connue : les mineurs étrangers en errance. Le but ? Les aider à accéder au droit commun de la protection de l'enfance ou à la scolarisation.

En 1996, Miloud Oukili, un clown français, crée à Bucarest une association, Parada, pour travailler, par le biais des arts du cirque, auprès des enfants des rues, nombreux après la chute du régime de Ceausescu. Quelques années plus tard, Parada fait le constat de la présence, à Paris, d'enfants roumains (pas forcément roms) en errance et des lacunes dans leur prise en charge. Elle donne alors naissance à une petite sœur française : Hors la rue. « Dès le départ, l'association s'est concentrée sur la population des mineurs roumains, explique Guillaume Lardanchet, directeur de l'association. Ils faisaient partie des mineurs étrangers les plus visibles sur le territoire, mais aucune équipe maraude n'arrivait à comprendre qui étaient ces gamins. Les équipes du SAMU social n'arrivaient pas à créer des liens. » L'action d'Hors la rue va, dès lors, être dirigée spécifiquement vers ces jeunes. Des éducateurs roumanophones sont engagés et les autres

sont formés à la langue. Plus de dix ans après sa création, les jeunes roumains constituent encore la grande majorité (environ 80 %) des 250 mineurs pris en charge tous les ans.

Triple peine

Ce public de jeunes roumains reste très difficile à appréhender. Les démantèlements des bidonvilles les obligent à changer régulièrement de lieux de résidence et compromettent toute tentative de scolarisation. Certains d'entre eux se livrent aussi à des activités qui renforcent leur vulnérabilité (prostitution, mendicité, vol, petite délinquance). Ainsi, ces mineurs, même s'ils vivent le plus souvent en famille, sont constamment en errance et très vulnérables. « Ils sont touchés par une triple peine, explique Guillaume Lardanchet. Ils sont exclus de par leur mode de vie en bidonville, ils sont parfois forcés par des adultes à commettre des délits et ils sont enfin très souvent in-

terpellés et incarcérés. Les juges les considèrent comme des délinquants alors qu'ils sont des victimes. La seule protection qu'on semble du coup leur accorder, c'est la prison. 25 % des places de jeunes à Fleury Mérogis sont constamment occupées par des jeunes roumains... On est dans le traitement pénal de cette délinquance forcée ! C'est dommage. Car la situation de ces jeunes roumains est pourtant bien connue de la police et il y a de nombreux signes qui devraient retenir l'attention : ils commettent beaucoup de délits qui rapportent beaucoup d'argent mais ils vivent dans un grand dénuement psychosocial et ont rarement de quoi s'habiller correctement en hiver. Par ailleurs, la moitié de ces « délinquants » sont des filles. »

En les accueillant dans son centre de jour situé à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Hors la rue s'attache à aider ces mineurs à se stabiliser en attendant un éventuel retour ou accès à la scolarisation.



« En voulant détecter des fraudeurs, les services excluent de la protection des jeunes qui sont réellement mineurs, qui ont réellement besoin de protection »

Situations à risque

Mais l'association accueille aussi un autre type de public, des jeunes d'origine africaine ou asiatique, isolés et déboutés de la protection institutionnelle offerte par les services sociaux. Ces jeunes ne sont pas victimes de traite d'êtres humains au sens juridique du terme, mais sont aussi dans des situations à risque : un mineur isolé qui vit dans la rue est enclin à accepter toutes sortes de situations potentiellement dangereuses. Le but est alors de les aider à accéder aux services de protection de l'enfance.

En France, la protection de l'enfance dépend du conseil général et ses structures liées : Direction de la solidarité départementale, associations agréées, établissements agréés, éducateurs spécialisés. Les mineurs sont accueillis soit dans une famille d'accueil agréée soit dans un établissement d'enfants à caractère social. Un système très réglementé. Encore faut-il y avoir accès... « Ces jeunes-là, contrairement aux jeunes roumains, sont souvent très demandeurs de protection, selon Guillaume Lardanchet. Ils se font connaître auprès des services des conseils généraux, mais leur minorité, leur situation de vulnérabilité ou leur isolement sont contestés. Le seul recours, c'est la saisine du juge des enfants. Mais la saisine ne suspend pas la décision de non-prise en charge... Ce sont des jeunes qui sont dans un entre-deux. C'est

un vrai parcours du combattant dans lequel on essaie de les assister. En voulant détecter des fraudeurs, les services excluent de la protection des jeunes qui sont réellement mineurs, qui ont réellement besoin de protection et qui n'ont pas de papiers du fait de la complexification des parcours migratoires. »

Trait d'union

Dans un cas comme dans l'autre, pour les jeunes mineurs roumains en errance ou les jeunes extra-européens isolés, Hors la rue est un lieu transitoire entre l'errance et le droit commun, un espace de transition où les mineurs apprennent à respecter les règles de base de la vie en communauté, un trait d'union entre la vie dans la rue et la prise en charge institutionnelle, que celle-ci passe par les services de protection de l'enfance ou l'école. Pour mener à bien cette mission, le centre est ouvert de 9h30 à 18 heures. Entre 10 et 15 enfants s'y rendent tous les jours sur la base de la libre adhésion. « Certains enfants viennent tous les jours, d'autres une fois par semaine, certains seulement une fois selon Mathilde Archambault, responsable de l'équipe éducative. On maintient la souplesse de l'accueil afin qu'ils se sentent chez eux. On aide l'enfant à retrouver sa place d'enfant. »

Une journée à l'association

La journée commence par un petit-déjeuner, puis un atelier d'apprentissage suit, de 10h30 à 12 heures. Il ne s'agit

pas de cours mais plutôt de préparation à la scolarisation. Un éducateur emmène ensuite certains des enfants faire des courses et tous participent à la préparation du repas. L'après-midi est consacrée à une activité, magie ou sortie culturelle, souvent en partenariat avec d'autres associations. Puis, à 17 heures, retour pour le goûter. La journée prend alors fin : chaque enfant reçoit un ticket de métro et repart vers son lieu de vie. « Nous sommes un centre de jour explique Mathilde Archambault. Nous n'avons aucune solution d'hébergement. Ce n'est pas notre rôle. »

En cette journée de mars, 11 mineurs sont présents dans les locaux. Sept sont des habitués arrivés à l'ouverture. L'un est venu de lui-même en milieu de matinée et trois autres sont arrivés avec une équipe de maraude. Le travail de rue continue en effet d'être au cœur des activités d'Hors la rue. Tous les jours, et bien souvent la nuit, quatre éducateurs font, par binôme, des tournées sur les lieux d'« activité » ou de vie des enfants. « Le but, témoigne Guillaume Lardanchet, est de créer du lien afin de leur faire à terme prendre conscience de leur situation de vulnérabilité. Cette prise de conscience peut être suivie par une éventuelle demande de protection... L'enjeu est en tout cas de les rencontrer régulièrement et de leur proposer de venir au centre de jour. S'ils viennent jusqu'à nous, la confiance se construit. Ils savent qu'en cas de besoin, on est une ressource. » ●